

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mercredi 4 décembre 2019 à 12 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Patrick Rancourt, sous la présidence de M. le maire suppléant Normand Amesse, formant quorum.

Sont absents M. le maire Miguel Lemieux et M. le conseiller Jason Grenier.

Sont également présentes M<sup>me</sup> Manon Bernard, directrice générale, et M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, greffière.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire suppléant Normand Amesse déclare la séance ouverte à 12 h 40.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire suppléant Normand Amesse invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2019-12-562 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT AVEC SOLARGISE CANADA INC. POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 316 672 SITUÉE DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-331 relative à la nomination de M<sup>e</sup> Kim V. Dumouchel, avocate, en remplacement du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier;

ATTENDU QUE Solargise Canada Inc. désire faire l'acquisition d'une partie du lot 5 316 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, située dans le parc industriel et portuaire Perron;

VU la promesse d'achat déposée devant ce conseil;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente de ladite partie de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre,  
et résolu à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre une partie du lot 5 316 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, située dans le parc industriel et portuaire Perron, à Solargise Canada Inc., selon les conditions et modalités prévues dans la promesse d'achat;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat, tout document et l'acte de vente relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2019-12-563 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR ALAIN LANDRY AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA SIGNALISATION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la lettre formulée par M. Alain Landry avisant la municipalité de sa retraite au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M. Alain Landry au poste de préposé à la signalisation au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 30 novembre 2019;

DE remercier M. Landry pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

**2019-12-564 AJUSTEMENT DES COÛTS DU CONTRAT DE DRAGAGE À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

VU la recommandation de la directrice générale relative à une modification au contrat et à l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour les travaux de dragage à la Société du Port de Valleyfield, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu à la majorité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-35 octroyé à l'entreprise Marine International Dragage (M.I.D.) pour les travaux de dragage à la Société du Port de Valleyfield, tel que plus spécifiquement décrit au sommaire décisionnel préparé par la directrice générale, pour la somme de 290 000 \$, taxes en sus.

M. le maire suppléant Normand Amesse appelle le vote :

Votent pour

M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre  
M. le conseiller Jean-Marc Rochon  
M. le conseiller Guillaume Massicotte  
M. le conseiller Jacques Smith

Votent contre

M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail  
M. le conseiller Patrick Rancourt

ADOPTÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

### **2019-12-565 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 12 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 4 décembre 2019.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Kim V. Dumouchel, greffière